RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE DEUX LECTURES MUSICALES PAR HÉLÈNE SCHOENBERG LE SAMEDI 30 JANVIER 2027 À 14H30 ET 16H À LA SALLE DES ACADÉMICIENS DE COEUR DE VILLE

DÉCISION N° DM-26-308

EN DATE DU 12 AOÛT 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des médiathèques destinées au public dans le cadre de la saison 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT la proposition de lecture musicale de Madame Hélène Schoenberg, le samedi 30 janvier 2027 à 14h30 et à 16h à la salle des Académiciens de Cœur de Ville, située 98 rue de Fontenay – 94300 VINCENNES.

D É C I D E

DE SIGNER avec Madame Hélène Schoenberg, un contrat de prestation de service pour l'animation de deux lectures musicales, le samedi 30 janvier 2027 à 14h30 et à 16h à la salle des Académiciens de Cœur de Ville, située 98 rue de Fontenay – 94300 VINCENNES, dont le coût est fixé à mille euros nets (1000,00 €) les deux représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260812-lmc1H14401H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/08/2026
Date de Publication : 12/08/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260812-lmc1H14401H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/08/2026
Date de Publication : 12/08/2026